



## **DELIBERATION N°2025/045/MJI PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D'AMORCAGE RECONSTRUCTION CHIDO POUR LA REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE SOLAIRE**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 06

De votants : 06

*Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site [www.portailco.yt](http://www.portailco.yt), et que la convocation du conseil avait été faite le 12 juillet 2025*

### **Présents :**

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, SOUFFOU ZAIN-YA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI

### **Absents :**

SAID MADI ZAINA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUS-SENI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, SAINDOU MOHAMADI, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUÉCHI, MDALLAH ANLAMATI, SOILHI ANSOUMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, SOUFFOU ABDALLAH, ANLI AYOUBA

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du conseil municipal du samedi 22 juillet 2025, le conseil municipal a été convoqué par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire, à une réunion du conseil en 2ème lecture le mercredi 16 juillet 2025 à 8h00 dans la salle de délibération de la mairie.**

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

A la suite du passage du cyclone Chido, la commune de M'tsangamouji a connu de nombreux dégâts que ce soit sur les voiries, les réseaux et les bâtiments.

À la suite des dégradations constatées sur le système d'éclairage solaire, et dans une volonté de sécurisation et de transition énergétique, la commune souhaite procéder à sa remise en état.

Un dossier de demande de subvention a été préparé et une substitution de délibération a été adressée aux services de la Préfecture.



Il est donc demandé au conseil municipal de valider officiellement cette demande de subvention pour le fond d'amorçage pour la remise en état de l'éclairage solaire, selon le plan de financement suivant :

- État : 463 120 € (80 %)
- Commune : 115 780 €, dont 94 940 € de FCTVA (20 %)

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

### DECIDE

- 1) De valider la demande de subvention pour le fond d'amorçage pour la remise en état de l'éclairage solaire, selon le plan de financement suivant :
  - État : 463 120 € (80 %)
  - Commune : 115 780 €, dont 94 940 € de FCTVA (20 %)
- 2) D'autoriser Le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 16/07/2025

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire**

**IBRAHIMA SAID MAANRIFA**

Signé par : Said Maanrifa  
IBRAHIMA  
Date : 16/07/2025  
Qualité : Maire

